

N/réf : TRICASTIN-21-045753_D3SE-PP/SEO/DAT

Monsieur le Président
de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

15, rue Louis Lejeune
CS 70 013
92541 MONTROUGE CEDEX

Pierrelatte, le **2 6 NOV. 2021**

Objet : INB 138
Transmission de la mise à jour du rapport de sûreté
Demande de dérogation à la décision ASN n°2015-DC-0532

Référence :

- [1] TRICASTIN-20-001484 du 31 janvier 2020
- [2] TRICASTIN-20-007801 du 29 mai 2020
- [3] Décision n°2015-DC-0532 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 novembre 2015 relative au rapport de sûreté des installations nucléaires de base

Monsieur le Président,

Par le courrier en référence [1], nous vous avons transmis, conformément aux articles L.593-18, L.593-19 et R.593-62 du code de l'environnement, le rapport comportant les conclusions du dossier de réexamen périodique de l'INB 138, assorti des éléments référencés constituant le dossier du réexamen périodique de l'INB 138.

Par le courrier en référence [2], nous vous avons transmis les compléments des pièces du réexamen périodique de l'INB 138, assortis des éléments référencés constituant l'ensemble du dossier.

Conformément à l'article 3 de la décision n°2015-DC-0532 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 novembre 2015 [3], nous devons vous transmettre le rapport de sûreté mis à jour de l'INB deux ans après la remise du rapport de réexamen périodique, soit au 31 janvier 2022.

Par le présent courrier, nous sollicitons une dérogation au titre de l'article 4 de la décision précitée, visant à reporter cette transmission au 31 mai 2022, afin notamment d'améliorer la cohérence avec les conclusions tirées de l'instruction du dossier de réexamen périodique par votre appui technique. En effet, cette instruction est en cours et sera finalisée début 2022. Il est à noter que la nouvelle échéance proposée correspond aux deux ans après la transmission des compléments au dossier du réexamen périodique de l'INB 138 [2].

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Jacques DREHER
Directeur du Tricastin

